

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Portant Tableau annuel d'avancement de grade – Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Président du CCAS de Royat,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu la délibération n° 2021-021 du Conseil d'Administration du CCAS du 16 décembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade,
- Vu l'arrêté en date du 26 novembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021 pour 6 ans,
- **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1er :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme Hélène THUEL	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à ROYAT, le 28 janvier 2026

Le Président du CCAS,

Marcel ALEDO

